



## Activated Charcoal AC35

Edwards France SAS

Chemwatch: 5229-82

Version Num: 4.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date d'émission: 24/04/2017

Date d'impression: 14/11/2018

L.REACH.FRA.FR

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Activated Charcoal AC35
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Edwards France SAS	Edwards Services, s.r.o.
Adresse	101 Rue de la Bongarde Gennevilliers 92230 France	Jana Sigmunda 300, Lutín, 783 49 Czech Republic
Téléphone	+33 (0)1 41 21 12 56	+420 580 582 728
Fax	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Internet	www.edwardsvacuum.com	www.edwardsvacuum.com
Courriel	info@edwardsvacuum.com	info@edwardsvacuum.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible

### CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE

Numéro primaire	Numéro Variante 1	Numéro Alternative 2
04 26 69 99 66	+61 2 9186 1132	+800 2436 2255

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]	Sans Objet
---	------------

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
--------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT **SANS OBJET**

#### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

#### Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

## Activated Charcoal AC35

### Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.7440-44-0 2.231-153-3 3.Pas Disponible 4.01-2119488894-16-XXXX 01-2119488716-22-XXXX	NotSpec.	<u>carbone</u>	Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie de danger 2, Matières solides inflammables, catégories de danger 2; H252, H228 <sup>[1]</sup>
<b>Légende:</b> 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible			

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul> <p>Pour les brûlures <b>THERMIQUES</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE PAS retirer les lentilles de contact</b></li> <li>▶ Allonger la victime, sur un brancard si disponible et poser un pansement sur <b>LES DEUX</b> yeux, s'assurer que les pièces de tissu de maintien n'appuient pas sur l'œil blessé en plaçant des pansements épais sous les tissu de maintien, en-dessous et au-dessus de l'œil.</li> <li>▶ Rechercher une assistance médicale de manière urgente ou transporter à l'hôpital.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul> <p>En cas de brûlure:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appliquer immédiatement de l'eau froide sur les brûlures, par immersion ou bandage avec des linges saturés.</li> <li>▶ <b>NE PAS RETIRER ou couper les vêtements au-dessus de la zone brûlée. NE PAS retirer les vêtements qui ont adhérents à la peau car ceci peut causer d'autres blessures.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS percer les ampoules ou retirer le produit solidifié.</b></li> <li>▶ Couvrir rapidement la blessure avec un vêtement propre afin de prévenir une infection et amoindrir la douleur.</li> <li>▶ Pour les brûlures importantes, draps, serviettes ou taies d'oreillers sont parfaits ; laisser des trous pour les yeux, le nez et la bouche.</li> <li>▶ <b>NE PAS appliquer d'onguent, d'huile, de beurre, etc. en toute circonstance sur une brûlure.</b></li> <li>▶ De l'eau peut être fournie en petites quantités si la personne est consciente.</li> <li>▶ En toutes circonstances, de l'alcool ne doit pas être fourni.</li> <li>▶ Réassurer.</li> <li>▶ Traiter pour un choc en conservant la personne au chaud et dans une position allongée.</li> <li>▶ Rechercher et prévenir une aide et un conseil médical personnalisé à l'avance pour indiquer la cause et l'étendue des blessures et l'estimation de l'heure d'arrivée du patient.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Si de la poussière est inhalée depuis la zone contaminée :</li> <li>▶ Encourager le patient à se moucher et s'assurer de voies respiratoires claires.</li> <li>▶ Demander au patient de se rincer la bouche avec de l'eau mais de ne pas boire d'eau.</li> <li>▶ Rechercher immédiatement une attention médicale.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.</li> </ul>

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## Activated Charcoal AC35

### 5.1. Moyens d'extinction

- Le sable, la poudre chimique sèche ou tous autres produits chimiquement inertes devront être utilisés pour étouffer les poussières de feux.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.</li> <li>Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solide combustible qui brûle mais propage difficilement les flammes.</li> <li>Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. Des nuages de poussières générées par un fin grattement du solide sont un risque particulier ; l'accumulation de fines poussières peut brûler rapidement et avec force si allumé.</li> <li>Les poussières sèches peuvent également être chargées électrostatiquement par des turbulences, un transport par route, un déchargement dans des conduits d'échappements et durant le transport.</li> </ul> <p>Les produits de combustion incluent:          Monoxyde de carbone (CO)          dioxyde de carbone (CO2)          autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.          Peut émettre des fumées toxiques.          Peut émettre des fumées corrosives.</p>

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retirer les sources d'allumage.</li> <li>Nettoyer les éclaboussures immédiatement.</li> <li>Eviter les contacts avec les yeux et la peau.</li> <li>Contrôler les contacts des individus en utilisant un équipement de protection.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>ATTENTION:</b> Avertir le personnel dans la zone.</li> <li>Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.</li> <li>Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.</li> </ul>

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<p><b>REMARQUE:</b> mouillé, le charbon activé retire l'oxygène présent dans l'air produisant un risque important pour les ouvriers à l'intérieur des transporteurs de carbone et dans les espaces clos ou confinés dans lesquels les charbons activés peuvent s'accumuler. Avant d'entrer dans de telles zones, des échantillons et des procédures de test pour de faibles niveaux en oxygène devraient être mis en place ; les conditions de contrôle devraient être établies pour assurer la disponibilité d'une fourniture adéquate en oxygène.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> <li>Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> </ul> <p>Les containers vides peuvent contenir des poussières résiduelles qui possèdent le potentiel de s'accumuler après une certaine période de repos. De telles poussières sont susceptibles de s'enflammer au contact d'une source d'inflammation appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NE PAS couper, perce, limer ou souder de tels containers.</li> <li>De plus, s'assurer qu'une telle activité n'est pas réalisée à proximité de containers pleins, partiellement remplis ou vides, sans une autorisation appropriée pour la sécurité du lieu de travail.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<p>Stocker dans un gaz inerte, e.g. argon ou azote.</p> <p>Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.</p>

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Container polyéthylène ou polypropylène.</li> <li>Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<p>Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.</p> <p>Eviter les agents oxydants et les agents réducteurs.</p> <p>Une réaction avec des métaux finement divisés, des bromates, des chlorates, du monoxyde de chloramine, des iodates d'oxyde de chlore, des nitrates de métaux, du di-fluorure d'oxygène, d'acide performique, d'acide peroxy-furoïque et de di-fluorure de trioxigène peut conduire à une production de chaleur avec un allumage ou une explosion. Les formes moins actives de carbone s'enflammeront ou exploseront à un contact proche et approprié avec l'oxygène, les oxydes, les peroxydes, les sels oxo, les halogènes, les composés interhalogénés et autres espèces oxydantes.</p>

Une réaction explosive avec le nitrate d'ammonium, le perchlorate d'ammonium, l'hypochlorite de calcium et le pentoxyde d'iode peut survenir après un chauffage.

Le charbon activé, quand exposé à l'air, représente un risque d'incendie potentiel en raison de la forte surface et du pouvoir absorbant. Du produit fraîchement préparé peut s'allumer spontanément en présence d'air, particulièrement à forte humidité. Une combustion spontanée à l'air peut survenir à 90-100 deg C. La présence d'humidité dans l'air facilite l'allumage. Les huiles de séchages ou les huiles oxydantes encouragent un échauffement et un allumage, une contamination avec ceux-ci doit être évitée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible


#### LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
carbone	Carbon; (Graphite, synthetic)	6 mg/m3	16 mg/m3	95 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
carbone	Pas Disponible	Pas Disponible

#### DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

### 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	<p>La ventilation aspirante devrait être conçue pour empêcher l'accumulation et la remise en circulation dans les lieux de travail et devrait enlever le carbone noir de l'air, en toute sécurité.</p> <p>À noter : le carbone humide, activé, enlève l'oxygène de l'air et donc présente un danger sérieux pour les travailleurs travaillant dans des cuves de carbone ou des endroits confinés. Avant d'entrer dans de telles zones, des procédures d'échantillonnage et de tests de niveaux bas d'oxygène devront être entreprises et des conditions de contrôle devront être établies afin d'assurer un approvisionnement largement suffisant d'oxygène [Linde]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.</li> <li>Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail.</li> <li>Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en: <ul style="list-style-type: none"> <li>(a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;</li> <li>(b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;</li> <li>(c): masques pour air-frais.</li> </ul> </li> </ul>
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>Masque chimique.</li> <li>Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. <b>NE mettez PAS des lentilles de contact.</b></li> </ul>
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue complète.</li> <li>Tablier en P.V.C.</li> <li>Crème protectrice.</li> <li>Crème nettoyante pour la peau.</li> </ul>

### Protection respiratoire

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	P1 conduit d'air*	-	PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	P2	PAPR-P2
100 x ES	-	P3	-
		Conduit d'air*	-

100+ x ES	-	Conduit d'air**	PAPR-P3
-----------	---	-----------------	---------

- Pression négative sur demande \*\* - Débit continu

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	divisé solide	Densité relative (Water = 1)	350-780 g/l
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Sans Objet
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatil (%vol)	Négligible
Pression de vapeur (kPa)	Sans Objet	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	6-10
Densité de vapeur (Air = 1)	Sans Objet	VOC g/L	Pas Disponible

### 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▸ Le produit est considéré stable.</li> <li>▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Les personnes avec une fonction respiratoire défaillante, des maladies des voies respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées.</p> <p>Les impuretés trouvées dans les carbones peuvent être toxiques, y compris l'iode. Les poussières de carbone dans l'air peuvent causer une irritation des muqueuses, des yeux et de la peau. Une toux, une irritation de la partie supérieure des voies respiratoires et des yeux peut survenir.</p> <p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut causer des dommages sur la santé de l'individu.</p>
--------	---

## Activated Charcoal AC35

<b>Ingestion</b>	Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. L'ingestion peut conduire à des nausées, une irritation abdominale, des douleurs et des vomissements. L'ingestion de carbone finement divisé peut produire un ballonnement et une constipation. L'aspiration n'apparaît pas comme problématique car le produit est généralement considéré comme inerte et est souvent utilisé comme nourriture additive. L'ingestion peut produire des selles noires.
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
<b>Yeux</b>	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
<b>Chronique</b>	Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Un symptôme principal est un souffle court et difficile. Des zones d'ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X.

<b>Activated Charcoal AC35</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>carbone</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Orale (rat) LD 50: >2-000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>CARBONE</b>	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
----------------	--

<b>toxicité aiguë</b>	☹	<b>Cancérogénicité</b>	☹
<b>Irritation / corrosion</b>	☹	<b>reproducteur</b>	☹
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	☹	<b>STOT - exposition unique</b>	☹
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	☹	<b>STOT - exposition répétée</b>	☹
<b>Mutagénéité</b>	☹	<b>risque d'aspiration</b>	☹

**Légende:** ✗ - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification  
✔ - Données nécessaires à la classification disponible  
☹ - Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1. Toxicité

<b>Activated Charcoal AC35</b>	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

<b>carbone</b>	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Élimination du produit / emballage</b>	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction,</li> <li>▶ La réutilisation</li> <li>▶ Le recyclage</li> <li>▶ L'élimination (si tout le reste a échoué)</li> </ul> <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p>
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Étiquettes nécessaires**

<b>Polluant marin</b>	aucun Sans Objet
-----------------------	---------------------

**Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet										
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet										
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td>classe</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe	Sans Objet	Risque Secondaire	Sans Objet						
classe	Sans Objet										
Risque Secondaire	Sans Objet										
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet										
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet										
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="0"> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code de classification</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Étiquette de danger</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>quantité limitée</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet	Code de classification	Sans Objet	Étiquette de danger	Sans Objet	Dispositions particulières	Sans Objet	quantité limitée	Sans Objet
Identification du risque (Kemler)	Sans Objet										
Code de classification	Sans Objet										
Étiquette de danger	Sans Objet										
Dispositions particulières	Sans Objet										
quantité limitée	Sans Objet										

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet						
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet						
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code ERG</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	Sans Objet	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	Code ERG	Sans Objet
Classe ICAO/IATA	Sans Objet						
Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet						
Code ERG	Sans Objet						
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet						
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet						
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="0"> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	Sans Objet	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet		
Dispositions particulières	Sans Objet						
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet						

## Activated Charcoal AC35

Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG : Sans Objet IMDG Sous-risque : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet Quantités limitées : Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet Quantités Limitées : Sans Objet Équipement requis : Sans Objet Feu cônes nombre : Sans Objet

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**CARBONE(7440-44-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Association du Transport Aérien International (IATA) sur les Produits Dangereux Interdits la Liste de Passagers et de Fret Avion  
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

**RÉSUMÉ ECHA**

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
carbone	7440-44-0	Pas Disponible	01-2119488894-16-XXXX 01-2119488716-22-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1			
1			

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.



## Activated Charcoal AC35

## état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (carbone)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (carbone)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
<b>Légende:</b>	<i>O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

date de révision	24/04/2017
date initiale	29/11/2016

## Codes pleins de risques de texte et de danger

<b>H228</b>	Matière solide inflammable.
<b>H252</b>	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

## Résumé de la version SDS

Version	Date de révision	Sections mises à jour
2.1.1.1	29/11/2016	la santé aiguë (la peau), la santé aiguë (avaler)
4.1.1.1	24/04/2017	Numéro d'urgence

## autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

- EN 166 - Protection individuelle des yeux
- EN 340 - Vêtements de protection
- EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
- EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
- EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

## Définitions et abréviations

- PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
- PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
- IARC : Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
- IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- FSO : Facteur de sécurité olfactive
- DSENO : Dose sans effet nocif observé
- DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
- TLV : Valeur limite seuil
- LOD : Limite de détection
- OTV : Valeur de seuil olfactif
- FBC : Facteurs de bioconcentration
- IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur. À l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)